



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 18 juillet 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Elections 2016 des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de l'Ardèche

Elections 2016 des délégués consulaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de l'Ardèche

Consultation des listes électorales

L'élection des **membres** de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de l'Ardèche, ainsi que l'élection des **délégués consulaires** de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de l'Ardèche se dérouleront par voie électronique ou par correspondance, **du 20 octobre au 2 novembre 2016** (dates de scrutin fixées par arrêté ministériel).

Le dépouillement des votes par la Commission d'Organisation des Élections aura lieu le lundi 7 novembre 2016.

Le décret n°2010-924 du 03 août 2010 relatif à la composition et au régime électoral des chambres de commerce et d'industrie fixe les règles de l'organisation de l'élection.

Élections des membres :

- La Commission d'Établissement des Listes Électorales (C.E.L.E.) a établi les listes électorales par catégories professionnelles ;
- Sont électeurs aux élections des membres des chambres de commerce et d'industrie territoriales et de région, les personnes physiques ou morales remplissant les conditions mentionnées aux articles L.713-1 à L.713-3 du Code de Commerce.

Élections des délégués consulaires :

- La Commission d'Établissement des Listes Électorales (C.E.L.E.) a établi les listes électorales par catégories professionnelles ;
- Sont électeurs aux élections des délégués consulaires de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Ardèche, les personnes physiques ou morales remplissant les conditions mentionnées aux articles L.713-7 à L.713-9 du Code de Commerce.

Les listes sont consultables à compter du lundi 18 juillet 2016 jusqu'au jeudi 25 août 2016 inclus (sauf les samedi et dimanche) :

- au Greffe du Tribunal de Commerce - 10 rue Georges Couderc à Aubenas
- sur les 3 sites de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche :
 - 24, chemin La Temple à Aubenas ;
 - 38, rue Sadi Carnot à Annonay ;
 - 140, chemin de Saint Clair à Privas. (sur rendez-vous en appelant le 04.75.88.07.07)
- à la préfecture de l'Ardèche – Bureau des élections, Boulevard de Vernon à Privas

Tout électeur est autorisé à prendre communication de la liste électorale et à en prendre copie à ses frais, sur support papier ou le cas échéant sur support physique électronique, auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche aux adresses mentionnées ci-dessus.

Tout électeur peut présenter jusqu'au 25 août 2016 une réclamation devant la Commission d'Établissement des Listes Électorales (C.E.L.E), en l'adressant au secrétariat de la C.E.L.E, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche, aux adresses mentionnées ci-dessus.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr



Préfecture de l'Ardèche – Communication

Rue Pierre Filiat - BP n° 721 07007 Privas CEDEX - 04.75.66.50.00

www.ardeche.gouv.fr